



ARRÊTÉ N°2024.14
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
Adjoint technique principal de 2eme classe

ANNÉE 2024

Le Maire de Sommières du Clain

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté n°2023.37 en date du 05.12.2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01.12.2023 pour une durée de 6 ans,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année **2024**, au grade de
Adjoint technique principal de 2eme classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	Dubreuil Marie-Hélène	F...	Adjoint Technique	01./09./2023

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	3
Agents du grade d'origine « promouvables »		1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement		1
Effectif du grade d'avancement	1	4

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Sommières du Clain
le 10 Septembre 2024
Le Maire

René MORISSET,
Maire



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.